



## PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

### Accords de GUYANE

#### Compte-rendu du 3ème comité de suivi de la thématique “Transports”

Mercredi 17 octobre 2018 – 10h à 12h15

Préfecture de la Guyane – Salle Félix EBOUE

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR de la Préfecture de Guyane
- Dominique MANGAL, UGTR, Président
- Dwayne MAHASE, UGTR, Vice-président
- Carine SINAÏ-BOSSOU, STCG / CCCI RG
- Ludovic BOSSOU, STCG / CCCI RG
- Henri-Michel ANATOLE, MEDEF
- Monique GOUARD, Collectif
- Ary BEAUJOUR, DIECCTE
- Didier RENARD, DEAL
- Jean-François BAZIN, DEAL
- Majid BOUSSAA, DEAL
- Laurent LABARTHE, CTG
- Danyck ROSNEL, SDRT Guyane
- Myriam AFLALO, Coopération, Préfecture de Guyane
- Marie-José GAUTHIER, commissaire à la vie des entreprises et au développement productif, Préfecture de Guyane
- Joana GIRARD, SGAR, Préfecture de Guyane

PJ : CR de la réunion sur la formation Grand Routier organisée le 2 mai 2018 à l'ARACT de Guyane

En préambule, Philippe LOOS, SGAR de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “transports” signé par la ministre des outre-mer, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions :

- **Résorption du stock de créances des collectivités dont celles concernant les transporteurs de voyageurs.**

Lors du précédent comité de suivi, avait déjà été indiqué que, côté État, cette mesure est réputée réalisée.

Récemment, la CTG indiquait à la DEAL qu'elle n'avait aucune facture en retard. Seules des factures résiduelles de 2014 avaient été récemment présentées par les transporteurs. Mais, il s'agissait de règlements anecdotiques.

- **Formation Grand Routier**

Lors du précédent comité de suivi, ce point avait été considéré comme pouvant être finalisé rapidement.

A titre récapitulatif, suite au dernier comité de suivi, a été organisée, le 2 mai 2018, une réunion de travail qui

a mobilisé les représentants professionnels (Mr Dominique MANGAL, UGTR), les représentants de Centre de Formation (Mme Maïté MARTY et Mr Stephan OHLICHER), les représentants d'OPCA-OPACIF (Mr Baptiste LABEYRIE, OPCALIA et Mme Hilde CONSTABLE, FAFSEA), les représentants de Collectivités (Mr Richard TALBOT, Collectivité Territoriale de Guyane) ainsi que des représentants de la DIECCTE (Mr Michel-Henri MATTERA, Mr Laurent SENN, Mme Sylvie JARLES) et de l'ARACT Guyane (Mme Marielle BONDRON).

Néanmoins, l'avancement de cette mesure a été ralenti par la disparition de l'ARACT, initialement missionnée par la DIECCTE, pour la mise en œuvre de cette mesure. En effet, l'entité n'existe désormais plus.

La DIECCTE a donc décidé de réinternaliser le suivi de cette mesure et le pôle 3E se charge, désormais, de sa mise en œuvre.

A ce stade, la DIECCTE propose aux professionnels qu'ils adressent un document spécifiant leurs besoins afin que ce projet de formation puisse être définitivement structuré.

Les transporteurs rappellent qu'ils veulent des chauffeurs formés et opérationnels.

Action à mener 1 : les transporteurs transmettent à la DIECCTE un fond de dossier / un document de synthèse  
Action à mener 2 : sur la base de ces retours, la DIECCTE organise une réunion de travail

En complément, Madame SINAI BOSSOU précise que, pour 2018, les professionnels s'attendaient à une évolution de la commande publique. Pourtant, la réalité est la suivante : des cars sont immobilisés et des lignes de transports ont été supprimées.

Le MEDEF ajoute que l'augmentation du coût du travail risque de susciter des pertes d'emplois directs. La réforme de la LODEOM fait passer le secteur du transport d'un niveau renforcé à une perte sèche de tous les avantages.

Dans la mesure où les professionnels estiment ne pas avoir de visibilité quant à leur besoin de main d'œuvre pour 2019, le MEDEF propose que soit créée une formation activable si besoin.

- **Réorganisation du contrôle technique des poids lourds**

Concernant la mise en place du tarif réglementé : lors du précédent comité, avait été précisé que la DGCCRF a été saisie par le pôle C de la DIECCTE de Guyane afin qu'un décret soit pris le conseil d'État, après avis émis par l'autorité de la concurrence.

La DGCCRF n'a pas encore transmis le projet de décret au conseil d'Etat puisque le document est en phase de validation, en interne, avant transmission.

Concernant la mise en place d'un 2<sup>d</sup> centre à l'Ouest : un porteur de projet privé souhaite se positionner dans l'ouest. Une réunion entre les services de l'Etat et ce porteur de projet devrait se tenir le 5 novembre prochain à la Sous-Préfecture de St-Laurent-du-Maroni.

Les professionnels sont satisfaits de cette annonce et indiquent qu'ils sont dans l'attente des conclusions de ces échanges.

Concernant les délais : un contrôleur a été recruté par AUTOVISION en mai. Les délais d'attente sont donc moins importants. Ainsi, la deuxième ligne n'est pas en service mais les délais se sont résorbés.

Les transporteurs s'interrogent sur la compensation initialement prévue des transporteurs de l'Ouest guyanais. Le SGAR précise que le véhicule budgétaire permettant de mettre en place de telles aides n'a pas pu être identifié.

Néanmoins, l'installation d'un centre de contrôle à l'Ouest permettrait de répondre aux besoins des transporteurs. Aussi, l'Etat priorise l'appui au projet en structuration afin d'apporter une réponse pérenne.

- **Élimination au plus tôt des zones blanches le long des RN1 – RN2:**

Concernant les zones blanches, le travail se poursuit et se concentre pour le moment sur la RN1 :

- Projet TDF sur la portion Kourou - Sinnamary : délivrance des permis de construire pour les quatre

pylônes imminente. Cette portion devrait bénéficier d'une couverture en téléphonie mobile d'ici la fin du premier trimestre 2019.

- Projet sous maîtrise d'ouvrage État sur la portion Carrefour Laussat - Carrefour Margot (entrée de Saint-Laurent-du-Maroni) de la RN1 : une réunion présidée par le Préfet avec les opérateurs, la CTG, l'Arcep, le CNES, le service économie numérique de la DGE, l'Agence du numérique, le Ministère des outre-mer, la DEAL, la DRFiP aura lieu le 11 octobre pour définir la localisation et les caractéristiques de quatre nouveaux pylônes sur lesquels les opérateurs devront se positionner.

Les transporteurs rappellent qu'au delà de la RN1, des avancées sont également fortement attendues pour la RN 2. En effet, les risques y sont importants. Aussi, pour obtenir certains des marchés à l'Est, il est désormais régulièrement demandé aux transporteurs d'équiper leurs chauffeurs de téléphones satellitaires.

- **Dispense immédiate d'utilisation des chronotachygraphes, tel que prévu par la réglementation, aux transports urbains de l'île de Cayenne :**

Cette mesure est réputée réalisée.

Pour information et à toute fin de suivi, le nouveau contrôleur a effectivement rejoint les équipes de la DEAL en mai 2018. Le second poste devrait être pourvu en novembre 2018.

- **Plusieurs zones de repos le long des RN1 – RN 2 seront dotées des équipements nécessaires (abri, toilettes)**

11 zones ont été démarrées en 2016 et les 3 dernières devraient être finalisées incessamment. Il s'agit à la fois d'aires de repos et d'aires de contrôle.

a) Aires de repos réalisées récemment sur le réseau routier national (11 au total):

RN1 :

- PR 65+035 Crique Soumourou côté Gauche (Création).
- PR 86+400 Aire de Malmanoury côté Gauche (Création).
- PR 105+900 Aire de Paracou côté droit (Création).
- PR 113+140 délaissé giratoire de Sinnamary (Création).
- PR 157+550 Crique Morpio côté gauche (Création).
- PR 189 Croisée de Mana côté Gauche (Réaménagement aire existante).
- PR 189 Croisée de Mana côté Gauche (Réaménagement aire existante).

RN2 :

- PR 53+065 Carrefour route de Cacao (Réaménagement aire existante).
- PR 56+268 côté droit (Réaménagement aire existante).
- PR 56+268 côté gauche (Réaménagement aire existante).
- PR 62+250 Auberge des orpailleurs côté droit (Création)

Les travaux ont démarré en novembre 2016 par le terrassement et la mise en œuvre de GNT 0/20. Toutefois, le revêtement en enduit superficiel vient seulement d'être réalisé (mi-septembre 2018) , car l'entreprise avait quelques difficultés.

b) Il reste 3 aires à réaliser.

Pour la RN2 :

- PR 109+280 pont de l'Approuague côté droit - direction de St Georges (Création)
- PR 160+000 côté droit et gauche - St Georges (création).

Les travaux font l'objet d'un marché en cours (l'OS de démarrage de la période de préparation transmis le 12/10/2018). La durée du marché est de 4 mois (y compris une période de préparation de 1 mois).

L'aire le la RN1 située à Iracoubo n'a pas été réalisée. Il s'agit d'un projet d'initiative privé (comportant notamment une station d'essence) qui a été intégrée dans la liste des aires du plan de décembre 2015 .

Des carbets ont été réhabilités sur les aires de la déviation de Kourou début 2017 (3 carbets par aire) :

- RN 1 / Aire de repos de Soumourou - PR 65 ;
- RN 1 / Aire de repos de Malmanoury - PR 86+300 ;
- RN 1 / Aire de repos de Paracou - PR 105.900.

En revanche, la question des abris et des toilettes n'est pas encore résolue (problématique de réseaux d'assainissement, etc.)

- **Inscription au prochain CPER de l'élimination des points noirs (ponts et virages) du CD5 et du CD 9 :**

Tel qu'indiqué lors du précédent comité, si cette mesure devait être engagée, elle le serait par la CTG, gestionnaire du réseau routier départemental.

- **Les transporteurs scolaires et urbains seront inclus dans la convention Évidence et aux réunions qui s'y rapportent.**

Pour mémoire, cette mesure est réputée réalisée depuis le 11 octobre 2017.

Les transporteurs précisent que, si cette convention est pleinement opérationnelle pour le Littoral, elle est assez peu maîtrisée à l'Ouest.

Action à mener : organiser une réunion de présentation à l'ouest pour les transporteurs de cette zone

- **Relance en local de la réflexion sur l'élimination des poids lourds hors d'usage, sur le refus des assureurs de couvrir la responsabilité civile et l'assurance des nouveaux équipements roulants (bus notamment), sur une dérogation à la règle d'agrément fiscal pour les transporteurs de marchandises (justification au premier euro). La DEAL demandera en outre la venue du CNR pour expertise des coûts de transports dans les marchés publics :**

Afin de relancer la réflexion sur l'élimination des poids lourds hors d'usage, la DEAL a lancé une enquête auprès des transporteurs et des autres entreprises susceptibles de produire des camions et autres engins hors d'usage, en août 2018. L'objectif est de dresser un état des lieux des besoins.

Malgré la centaine d'entreprises consultées, la DEAL a enregistré très peu de retours.

Les transporteurs indiquent que certains de leurs homologues brésiliens souhaitent acquérir des véhicules hors d'usage impropres à la circulation en France mais pouvant circuler au Brésil.

Les professionnels ajoutent que la bonne connaissance du gisement de véhicules hors d'usage constitue une opportunité pour susciter des initiatives privées (projets de transformation innovante de VHU).

Concernant l'assurance bus, la DEAL s'engage à effectuer une nouvelle relance sous forme de courrier.

Action à mener : la DEAL adresse un courrier à GFA.

Pour ce qui est de la dérogation à la règle d'agrément fiscal pour les transporteurs de marchandises, elle est à mettre en lien avec la réforme des aides économiques actuellement débattue.

Enfin, pour ce qui est de la sollicitation de la venue du CNR, les relances seront également effectuées.

- **Maintien du PIF réglementaire de Dégrad des Canes, et création de deux PIF supplémentaires à St-Laurent et St-Georges (modalités de leurs statuts à préciser). Les zones de rupture de charge voyageurs et marchandises sur l'Oyapock seront mises en place à St-Georges.**

Pour rappel, il a d'ores et déjà été précisé qu'actuellement, il n'existe pas de PIF, mais un projet est en cours au port de Dégrad-des-Canes, porté par le Grand Port Maritime (GPM) de Guyane et programmé pour 2019.

Concernant St Georges, une fiche projet en ce sens a été déposée par GPM aux Assises des outre-mer.

Concernant la zone de rupture de charge, elle a été mise à l'ordre du jour de la dernière CMT. La proposition

de rupture de charges pendant une période transitoire a bien été abordée lors de la 2<sup>e</sup> réunion de la Commission Mixte (CM) Transports France-Brésil qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2018. Le Brésil examinera cette proposition et conduira les consultations nécessaires. Les services de l'Etat attendent le procès verbal de cette rencontre afin de procéder à une relance sur ce dossier.

Devront ensuite être précisées les modalités de cette rupture de charges qui pourra se faire à Saint-Georges et/ou à Oiapoque.

Cette mesure avance donc.

Proposition d'action à mener : la CCI contacte le SEBRAI, son homologue brésilien, afin de provoquer une réunion entre transporteurs guyanais et transporteurs brésiliens, si possible, d'ici à la fin 2018.

- **Lancement d'une réflexion commune sur la mise aux normes des gares routières (Cayenne, Kourou, St-Laurent et St-Georges) ; leur localisation en fonction des projets connus fera l'objet d'une attention particulière :**

Tel que précisé à l'occasion du précédent comité de suivi, ce sujet est du ressort des collectivités concernées et non de l'Etat. La DEAL pourra venir en appui de celles-ci lorsqu'elles proposeront des projets de mise aux normes de leur gare routière.

Mais il est important de noter, qu'officiellement, il n'existe pas de gare routière en Guyane (ce sont des espaces qui font fonction). Il conviendrait, pour les autorités compétentes, de les créer légalement, si elles le souhaitent. En tous cas, on constate un développement du transport illégal du fait de l'inexistence de ces structures.

- **La DEAL étudiera la possibilité d'homologuer des véhicules hors normes CE pour l'usage mixte sur routes et pistes:**

Pour mémoire, cette mesure peut être considérée comme réalisée puisque l'analyse au cas par cas se poursuivra si d'autres demandes survenaient.

### Points hors accords évoqués

- **Dossiers de défiscalisation**

Les transporteurs évoquent des difficultés concernant les dossiers de défiscalisation déposés par 5 transporteurs. La CVEDP (marie-jose.gauthier@guyane.pref.gouv.fr) propose de faire le lien avec la DRFIP.

- **Développement du transport illégal**

Les transporteurs tiennent à dénoncer le développement exponentiel des travailleurs illégaux se livrant à des activités de transport illégal. Ils s'interrogent sur le suivi de ces problématiques mis en place par la gendarmerie et la police.

Ils souhaiteraient que soient mises en oeuvre des actions coup de point sous l'égide d'une groupe de travail sécurité / transport qui permettrait d'associer la DEAL, la DIECCTE, le Procureur ainsi que les forces de l'ordre.

Il est rappelé que 80% des transports sont réalisés de manière illégale sur des réseaux urbains ou interurbains. Ces transports sont parfois mieux organisés que les acteurs légaux.

Lorsque les forces de l'ordre mènent des opérations, ils sont parfois découragés par le manque voire l'absence de suites judiciaires.